



L'enseignement supérieur

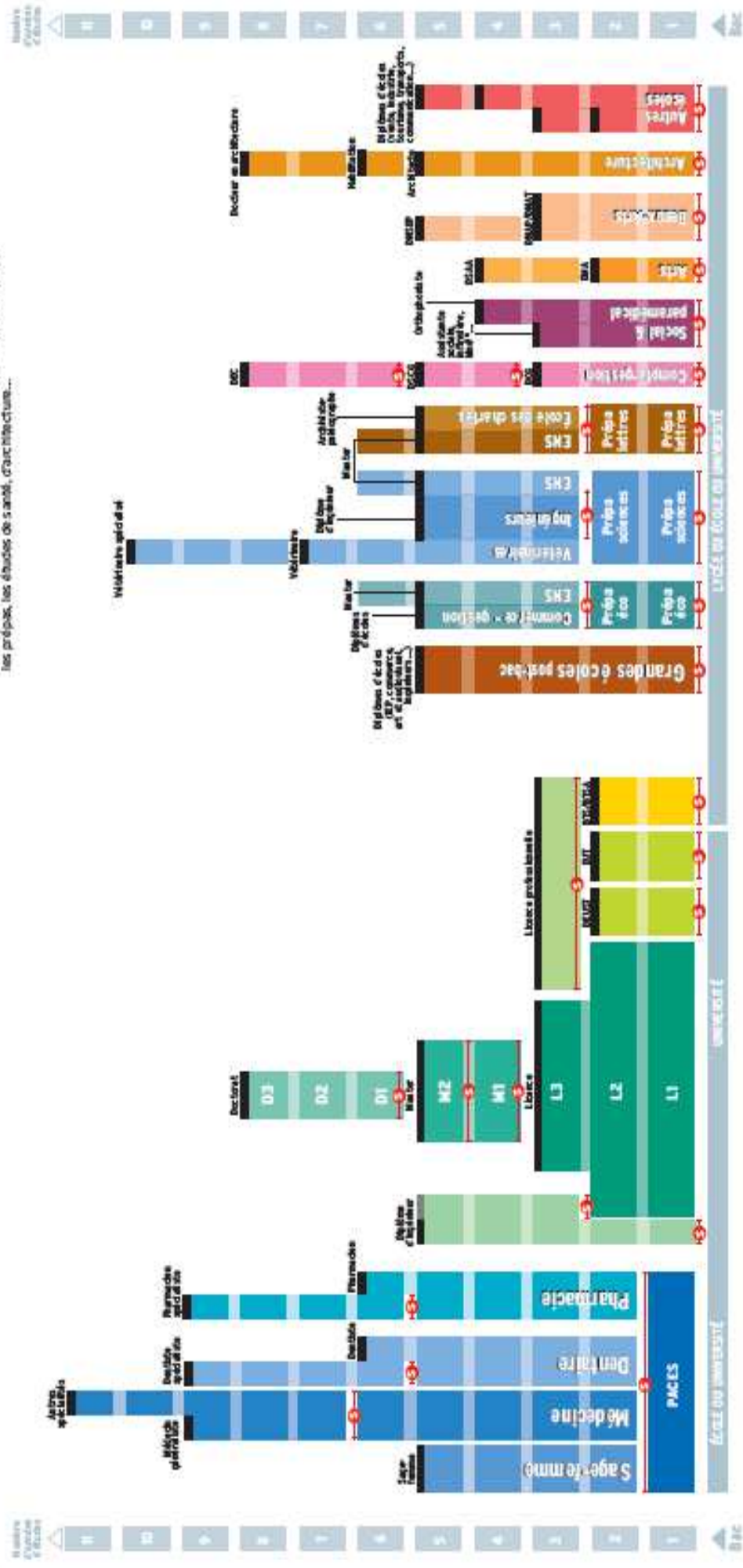
La procédure PARCOURSUP

A destination des parents d'élèves

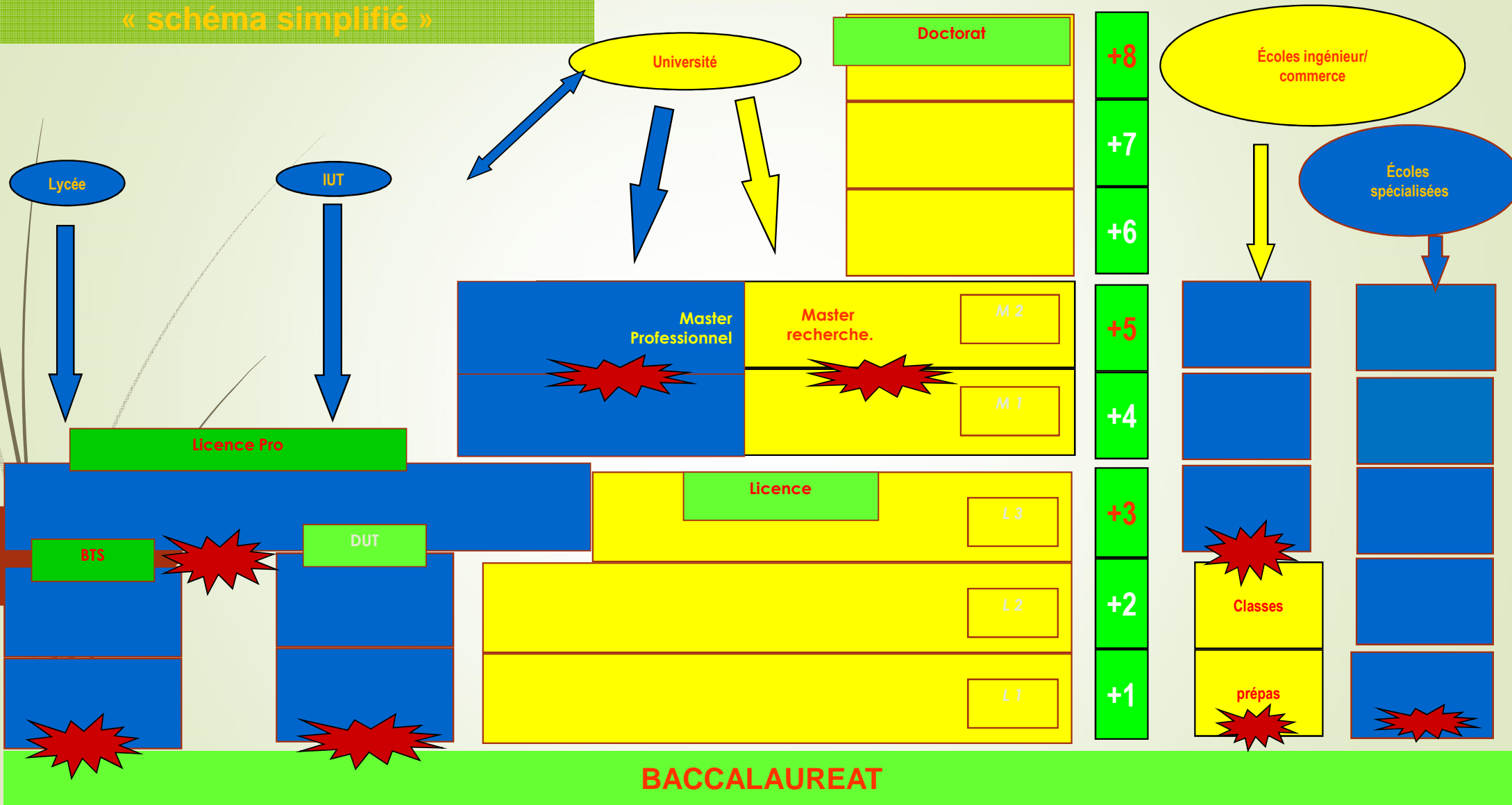
Le schéma des études supérieures

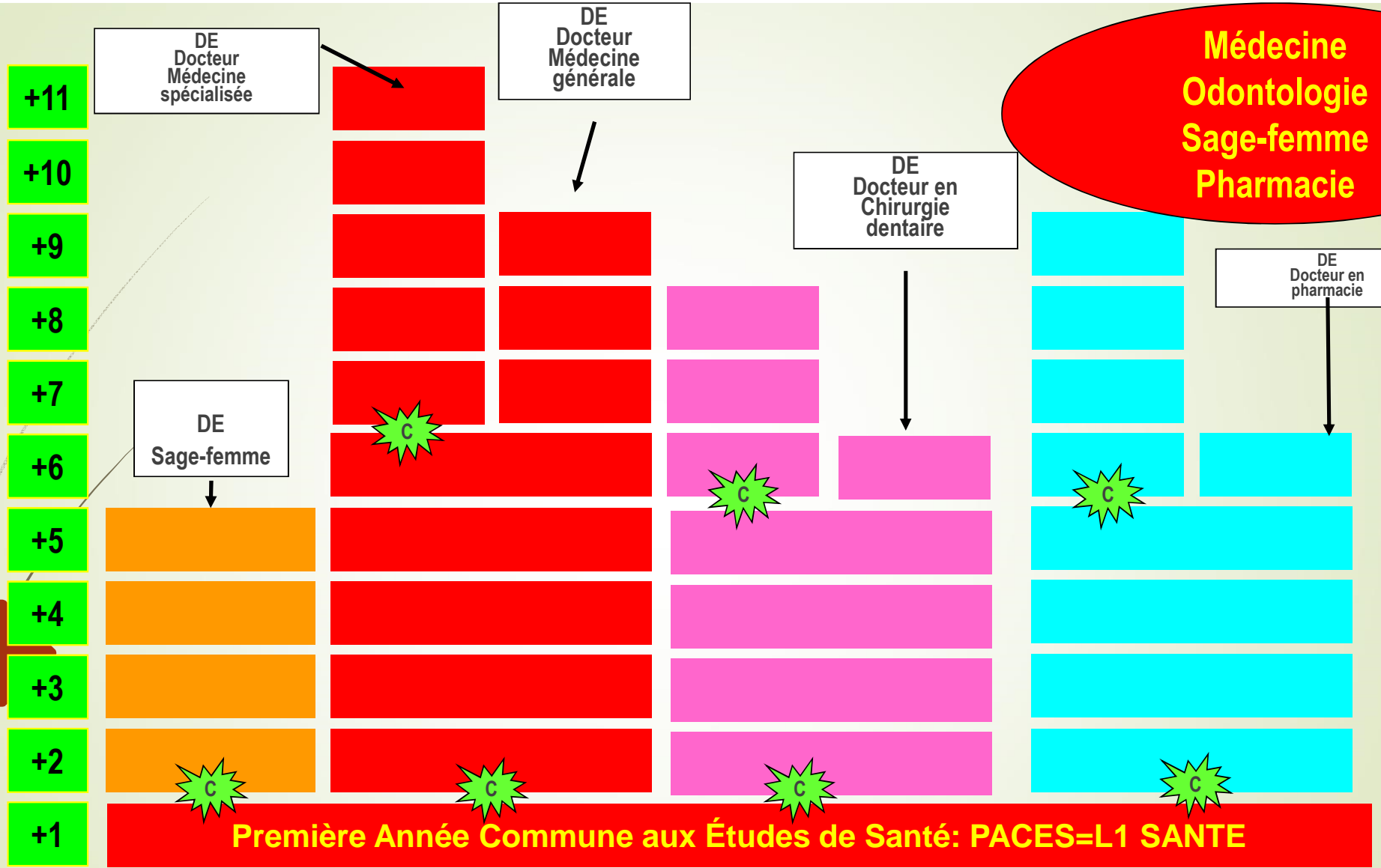
CHOISIR SA VOIE

Vous avez dit LMD ? En France, les universités et les grandes écoles ont adopté l'organisation européenne des études supérieures en 3, 5 et 8 ans après le bac, combinant les grades de licence (L), master (M) et doctorat (D). Objectif du LMD ? Favoriser la construction de parcours de formation personnalisés. Son principe : pour chaque diplôme, les enseignements sont répartis en 5 années trois, correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Soit également organisés selon le schéma du LMD : les DUT, les BTS, les prépa, les études de 5 ans, d'architecture...



Enseignement supérieur « schéma simplifié »





**Médecine
Odontologie
Sage-femme
Pharmacie**

+11
+10
+9
+8
+7
+6
+5
+4
+3
+2
+1

DE
Docteur
Médecine
spécialisée

DE
Docteur
Médecine
générale

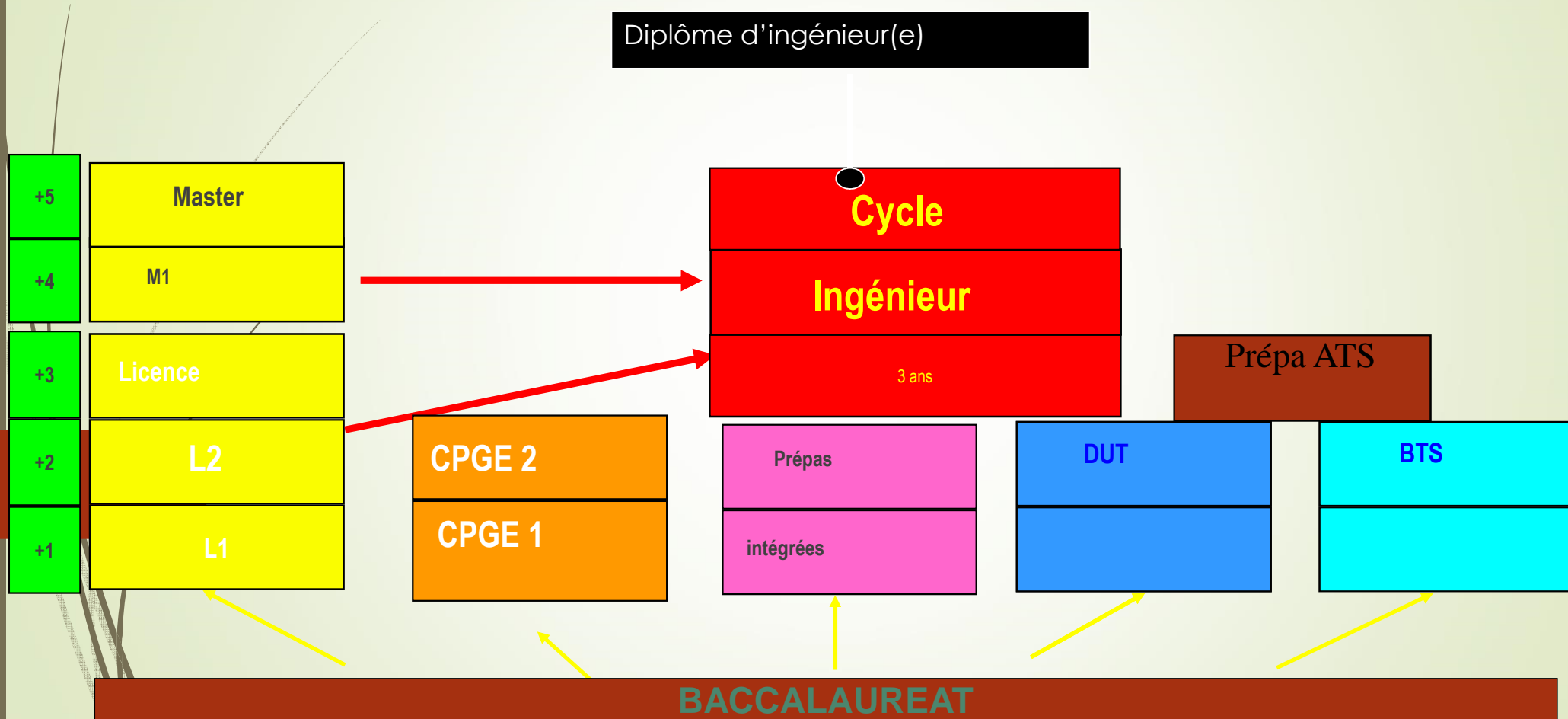
DE
Docteur en
Chirurgie
dentaire

DE
Docteur en
pharmacie

DE
Sage-femme

BACCALAUREAT

PRINCIPAUX ITINERAIRES D'ACCES AUX ECOLES D'INGENIEURS





la procédure PARCOURSUP



PARCOURSUP,

Plateforme NATIONALE pour effectuer ses vœux dans l'enseignement supérieur

➤ **Concerne tous les vœux en:**

- BTS
- DUT
- Université
- Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

➤ **Ne concerne pas:**

- Sciences Po Paris et les IEP (Instituts d'Etudes Politiques)
- L'Université Paris Dauphine
- La plupart des écoles paramédicales et sociales (infirmier, éducateur...)
- Certaines écoles d'art, de commerce, d'ingénieur
- Certaines écoles privées de notariat, transport, gestion,...

Le calendrier

- 15 JANVIER : **Ouverture de la plateforme** pour informations: descriptifs, attendus, taux de réussite, MOOC...
- 22 JANVIER – 13 MARS : **PHASE D'INSCRIPTION DES VŒUX DANS LA PLATEFORME**
- JUSQU'AU 31 MARS: **CONFIRMATION DES VŒUX: un vœu non confirmé ne sera pas pris en compte.** Les élèves terminent la saisie de leur dossier (« projet de formation motivé »; docs divers...).
- 14 AU 31 MARS : **SAISIE PAR LES ETABLISSEMENTS D'ORIGINE DES AVIS « FICHES AVENIR »** émis par le chef d'établissement
- 4 AVRIL – 18 MAI : **EXAMEN DES VŒUX** par les établissements d'enseignement supérieur
- 22 MAI- 21 SEPT : **REPONSES SUR TOUS LES VŒUX, en continu** sur la plateforme et acceptation des propositions par les élèves. **Nécessité de répondre dans le délai imparti selon le calendrier**

Le calendrier

- DES LE 22 MAI: la commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée, pour **les élèves n'ayant reçu que des réponses négatives.**
- MI-JUIN: **La procédure s'interrompt pendant les épreuves du BAC**
- 26 JUIN: **Ouverture de la procédure complémentaire.** Possibilité de reformuler des vœux sur les places vacantes
- JUILLET A SEPTEMBRE : **PHASE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE** DANS LES ETABLISSEMENTS
- 21 SEPTEMBRE : Fin de l'affectation, inscriptions pédagogiques

La fiche Avenir

- **L'ensemble des professeurs formule UNE APPRECIATION POUR CHAQUE VŒU** (=commentaires du bulletin « basculés » dans PSup, mais modifiables)
- **Les professeurs principaux** ajoutent un avis général complémentaire.
- **Le chef d'établissement émet 1 AVIS PAR VŒU** après le 2nd Conseil de classe.
- Elles comportent, en plus des avis, **les moyennes** de l'élève et son positionnement dans la classe pour les 2 premiers trimestres (ou 1^{er} semestre) de terminale.
- Les fiches seront transmises aux établissements d'enseignement supérieurs concernés **entre le 14 et le 31/03**.
- Elles seront consultables par les élèves et leurs familles après le 22 mai.



L'examen des dossiers par les établissements d'enseignement supérieur

- ▶ **Tous** les établissements d'enseignement supérieur ont accès aux informations suivantes:
 - ▶ **Fiche Avenir**
 - ▶ « **Projet de formation motivé** » par l'élève = **lettre de motivation**
 - ▶ **Bulletins de 1^{ère} et des 2 premiers trimestres de terminale** (ou 1^{er} semestre)
- ▶ pour les vœux en BTS, DUT et CPGE: les établissements ont accès aux bulletins scolaires de 1^{ère}.
- ▶ D'autres éléments peuvent être éventuellement demandés: CV, résultats des épreuves anticipées...
- ▶ Les établissements classent les dossiers en fonction de ces éléments.

La formulation des vœux dans PARCOURSUP

- **10 vœux maximum motivés, regroupés, non hiérarchisés**
- 10 autres vœux possibles pour les filières **en ALTERNANCE (=apprentissage)**
- Pour certaines formations, vous ferez des vœux multiples = 1 vœu avec des sous-vœux:
 - **1 VŒU = 1 TYPE D'ETUDE.** Exemples:
 - BTS Management des Unités Commerciales = 1 vœu
 - DUT Mesures Physiques = 1 vœu
 - CPGE MPSI = 1 vœu
 - **1 SOUS-VŒU = 1 ETABLISSEMENT.** Exemples:
 - BTS Conception de Produits Industriels: - au lycée L.VINCI, Melun = 1 sous-vœu
- au lycée A.CAMUS, Lyon = 1 sous-vœu



La formulation des vœux dans PARCOURSUP

- Un vœu multiple **compte pour un seul vœu** parmi les 10 possibles.
- Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné.
- **A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen sélectionne une ou plusieurs formations sans les classer**
- Le lycéen peut choisir **au maximum 20 sous-vœux**, 10 maximum par voie .



Les vœux multiples: exemples

Pour les BTS ou DUT :

- ▶ **Arnaud demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements (à l'échelle nationale)**
- Dans le décompte total d'Arnaud, ces demandes comptent pour **1 vœu** et **7 sous-vœux** quelle que soit leur localisation.

Les vœux multiples: exemples

Pour les CPGE : Regroupées par voie à l'échelle nationale

- **Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants (échelle nationale)**
 - Lycée A à Paris sans internat
 - Lycée B à Paris sans internat
 - Lycée C à Marseille avec internat et sans internat
- ➔ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour **1 vœu** et **3 sous-vœux** quelle que soit leur localisation.
- ➔ La demande d'une CPGE dans un même établissement « avec » et « sans » INTERNAT compte pour 1 seul sous-vœu .

Les vœux multiples: Cas particuliers

► PACES en Ile de France:

- 1 vœu « PACES Ile de France », et 7 sous-vœux possible
- Les 7 sous-vœux ne sont **pas comptés dans le nombre total des sous-vœux** autorisés (20)

Le 22 mai, réponse sur le vœu « PACES Ile de France ». L'élève aura connaissance de son UFR d'affectation en juillet, après les résultats du bac.

► Ecoles de commerce ou d'ingénieur post-bac:

- Regroupement par réseaux avec concours commun (Polytech, INSA, Sesame,...)
- 1 réseau = 1 vœu multiple
- Chaque école du réseau = 1 sous-vœu
- Le nombre de sous-vœux n'est pas limité
- Les sous-vœux ne sont **pas comptés dans le nombre total des sous-vœux** autorisés (20)

Les réponses des établissements dans PARCOURSUP à partir du 22 Mai:

- **quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :**
 - sur le **portable** de l'élève (si application Parcoursup téléchargée)
 - dans sa **messagerie personnelle (adresse mail valide et régulièrement consultée)**
 - dans la **messagerie intégrée à Parcoursup**
 - Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail

Filières sélectives (BTS, DUT, CPGE, DCG...)	Filières non sélectives (université)
Oui Non En attente (avec indication du rang)	Oui Oui, si (l'admission dans cette filière est conditionnée à l'acceptation d'un parcours spécifique) En attente

- **Priorité à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation visée**



Les réponses des élèves :

- ▶ **L'élève doit répondre dans le délais impartis:**
 - ▶ **7 jours du 22 mai au 25 juin**
 - ▶ **3 jours du 26 juin au 20 août**
 - ▶ **1 jour à partir du 20 août**

- ▶ **Faute d'acceptation ou de renonciation dans le délai impartis, la place sera libérée pour un autre lycéen**

Les réponses des élèves :

- ▶ **CAS N°1: Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):**
 - il **accepte** la proposition
 - s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il doit l'indiquer sur Parcoursup **sinon tous les vœux en attente seront supprimés**
 - il consulte les **modalités d'inscription administrative de la formation acceptée**

- ▶ **CAS N°2: Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):**
 - il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et **renoncer aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
 - S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
 - il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée



Les réponses des élèves :

- **CAS N°3: Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**
 - **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux
- **CAS N°4: Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**
 - **nouveau** : dès le 22 mai, **la commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui faire des propositions de formation sur des places vacantes

L'Exemple de Charlotte, élève de terminale

- Charlotte a fait 6 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements:

VŒUX DE CHARLOTTE:

CPGE « A »

BTS « B »

Licence « C »

CPGE « D »

Licence « E »

DUT « G »

DECISIONS DES ETABLISSEMENTS:

OUI (proposition d'admission)

En attente d'une place

OUI - SI (proposition d'admission)

NON

En attente d'une place

OUI (proposition d'admission)

REPONSES DE CHARLOTTE:

Renonce

Maintient

Renonce

Renonce

ACCEPTE

L'Exemple de Charlotte, élève de terminale

VOËUX DE CHARLOTTE:

BTS « B »

DUT « G »

1ères DECISIONS DES
ETABLISSEMENTS:

En attente d'une place

OUI (proposition d'admission)

NOUVELLES DECISIONS DES
ETABLISSEMENTS:

OUI (proposition d'admission)



REPOSES DE CHARLOTTE:

ACCEPTE

Renonce

Des sites incontournables:

- www.mooc-orientation.fr
 - Droit, psycho, STAPS, sciences humaines
 - Préparer son entrée en IUT
 - Se préparer à l'enseignement sup en maths, santé...
- <http://orientation.ac-creteil.fr/cio-melun>
- www.monorientationenligne.fr
- www.terminales2017-2018.fr
- messervices.etudiant.gouv.fr

The screenshot displays the 'TERMINALES 2017/2018' website interface. At the top, it features logos for the Ministry of National Education and Higher Education, Innovation and Research, and the 'onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR' logo. Below the logos, there are five navigation steps labeled 'ÉTAPE 1' through 'ÉTAPE 5', each with a corresponding icon. The main content area is divided into five columns, each with a title and a 'Découvrir' button:

- ÉTAPE 1: j'explore les possibles**
 - Dix conseils pour s'orienter
 - Que faire après mon bac ?
 - Info métiers
 - Info filières
 - Schéma des études après le bac
- ÉTAPE 2: Je découvre les formations de l'enseignement supérieur**
- ÉTAPE 3: J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix**
- ÉTAPE 4: Je souhaite en parler**
- ÉTAPE 5: Je précise ce que je vais demander**



FORUM ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Samedi 10 Février 2018
13h30 - 18h

- A SAVIGNY LE TEMPLE
- AU MILLENAIRE près de la gare RER



**Le CIO de Melun propose aux élèves de 1^{ère}
Générale et Technologique les ateliers suivants :**

À destination des élèves :

Mardi 13 mars 2018 : Réussir dans l'enseignement supérieur
de 17h30 à 19h30

Samedi 17 mars 2018 : Se connaître pour mieux choisir
de 9h00 à 12h00

Mardi 20 mars 2018 : Dédramatiser l'orientation
de 17h30 à 19h30

Samedi 24 mars 2018 : Se connaître pour mieux choisir
de 9h00 à 12h00

À destination des parents :

Mardi 27 mars 2018 : Réussir dans l'enseignement supérieur
de 18h00 à 20h00

Inscription obligatoire
auprès du secrétariat du CIO

☎ : 01 64 10 27 10

✉ : cio.melun@ac-creteil.fr

Conseil en orientation



Au lycée: Mme HOULARD

Le Mardi après-midi et le Vendredi matin

Les rendez-vous se prennent à la vie scolaire

Au centre d'information et d'orientation (CIO)

**45, avenue Thiers - MELUN- Près de la gare
sans rendez-vous**

Du Lundi au Vendredi

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le mardi matin)

y compris pendant les vacances scolaires